

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 11 mai 2023

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

Liste des délibérations examinées affichée le 16 mai 2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 mai 2023

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Monsieur Jacky BÉJEAN

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Yamina SERI, Philippe MASSON, Fabienne TIRTIAUX

Pouvoirs :

Delphine CHAPUIS à Sonia MONFORT, Laurent DURIEUX à Bruno DANDOY, Yamina SERI à Yves GAVault, Philippe MASSON à Guillaume COUALLIER, Fabienne TIRTIAUX à Pascale ROTIVEL,

Membres absents à la séance :

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS
PRISES PAR DÉLÉGATION DU
CONSEIL MUNICIPAL 2023-023 À
2023-039

Délibération : 05.2023.038

Transmis en préfecture le : 16/05/2023

RAPPORTEUR : Madame Marylène MILLET

L'ensemble des décisions prises par madame la maire sont rendues publiques et consultables de manière permanente sur le site internet de la ville à l'adresse :

<https://www.saintgenislaval.fr/562-actes-administratifs.htm>

Numéro	Date	Objet	Résumé
2023-023	14/03/23	Attribution du marché n°23-02 « prises et volumes » - relance suite déclaration d'infructuosité	Le marché n° 23-02 "prises et volumes" (relance lot 2) pour des travaux relatifs à la réalisation de 2 structures d'escalade de difficulté est attribué au groupement d'entreprises ARTLINEHLOD / SUNROC, pour un montant de 55 356,42€ TTC. Le marché débute à compter de la date de notification.
2023-024	14/03/23	Avenant n° 4 au marché n°19-10 relatif à l'exploitation des installations de chauffage, eau chaude sanitaire (ECS), traitement d'eau, climatisation et ventilation	Le marché n°19-10 porte sur l'exploitation des installations de chauffage, eau chaude sanitaire (ECS), traitement d'eau, climatisation et ventilation des bâtiments de la ville et de son CCAS. Le présent avenant a pour objet l'ajout de climatisations réversibles sur certains sites (crèches Récollets et Sucre d'Orge, salle d'Assemblée, théâtre La Mouche et Mairie), la suppression de matériel au restaurant du groupe scolaire Etienne Guilloux et la modification de cibles sur plusieurs sites. Cet avenant n° 4 présente une incidence financière en moins-value de 1487,12€H.T. L'incidence financière cumulée des 4 avenants correspond à une augmentation de +3,10 % du montant initial du marché (5 ans reconductible deux fois un an).
2023-025	31/03/23	Attribution du marché n°22-33 relatif à la maintenance et l'entretien du matériel des espaces verts et sports	Le marché n°22-33 relatif à la maintenance et l'entretien du matériel des espaces verts et sports est attribué à la société SARL Briquet Motoculture pour un montant maximum annuel de 40 000 € HT. L'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un an ferme à compter de la date de notification. Selon les dispositions de l'article R.2112-4 du code de la commande publique, le marché pourra être reconduit tacitement à 3 reprises, par périodes successives d'un an. La durée maximale du marché, toutes périodes confondues, ne pourra pas dépasser 4 ans.
2023-026	31/03/23	Constitution avocat pour la reprise du local à usage d'habitation sis 36 rue Pierre Fourrel	La commune constitue avocat pour la représenter dans le dossier de reprise du local à usage d'habitation sis 36 rue Pierre Fourrel afin de lui permettre d'en reprendre la jouissance en vue d'y installer le CSU. La défense des intérêts de la commune est confiée au cabinet ATV avocats, 11 rue de Chavril à Sainte-Foy-Lès-Lyon.
2023-027	06/04/23	Attribution du marché n°22-40 relatif à la communication culturelle	Le marché n°22-40 relatif à la communication culturelle est attribué au groupement Antonin CAUSSEQUE / Gabriel BADIN, pour un montant maximum annuel de 40 000 € HT. Le marché sera conclu pour une période initiale et ferme de deux ans à compter de sa notification reconductible 1 fois 2 ans.

Numéro	Date	Objet	Résumé
2023-028	06/04/23	Marché subséquent n° 2023-01 dans le cadre du marché 22-01 de travaux de voirie terrassement et assainissement de compétence communale sur l'espace public	Considérant la nécessité pour la commune de faire réaliser un drain extérieur au droit du gymnase Jean Giono sis 11 avenue Ernest Auboyer à Saint-Genis-Laval, un marché subséquent n° 2023-01 est conclu dans le cadre du marché 22-01 relatif aux travaux de voirie et d'assainissement. Le montant du marché subséquent s'élève à 24 436,32 euros H.T.
2023-029	06/04/23	Attribution du marché n° 23-01 relatif à l'accord-cadre à bons de commandes mono-attributaire portant sur la fourniture, la réparation et la maintenance des blocs autonomes d'éclairage de sécurité (BAES)	Le marché n° 23-01 relatif à l'accord-cadre à bons de commandes mono-attributaire portant sur la fourniture, la réparation et la maintenance des blocs autonomes d'éclairage de sécurité (BAES) est attribué à la société LUMINEM SAS. Le présent marché s'exécute à compter de la date de notification, par l'émission de bons de commande, avec une durée de 2 ans fermes, reconductible tacitement 2 fois un an, pour un montant maximum de 210 000 euros HT sur la durée totale dudit marché (période ferme et période de reconduction comprises).
2023-030	06/04/23	Attribution du marché relatif à la réalisation d'une mission de conseil dans le cadre d'une première démarche Climat-Air-Énergie	La commune conclut avec la société INDDIGO, le marché relatif à la réalisation d'une mission de conseil dans le cadre d'une première démarche Climat-Air-Énergie, pour un montant maximum de 41 670,00 € TTC (tranche ferme et tranche optionnelle incluse, la tranche optionnelle, d'un montant de 6 180,00 € TTC sera affermie par ordre de service le cas échéant). Le marché est conclu pour une période de 4 ans.
2023-031	17/04/23	Indemnisation d'un sinistre survenu le 10 octobre 2022 à la salle d'assemblée, allée Paul Frantz	En date du 10 octobre 2022, la salle d'Assemblée, située allée Paul Frantz, a subi des dégradations au niveau de la porte de l'issue de secours. La commune accepte l'indemnisation proposée par la MAIF, assureur de la commune au titre de l'assurance « Dommages aux biens », d'un montant de 1 198 euros.
2023-032	18/04/23	Recours à la centrale d'achat UGAP pour l'habillement de la police municipale	La commune décide de recourir à la centrale d'achat UGAP pour l'achat de vêtements et équipements de police municipale, agents de surveillance de la voie publique (ASVP) et agents de service de sécurité incendie et d'assistance personnes (SSIAP), jusqu'au 3 juillet 2026.
2023-033	28/04/23	Demande de subvention au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance pour l'opération d'extension de la vidéoprotection à Saint-Genis-Laval	La ville demande une subvention au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance pour l'opération d'extension de la vidéoprotection à Saint-Genis-Laval, à hauteur de 98 350,00€ (50 % du coût de l'opération) et pour l'opération de raccordement à la gendarmerie à hauteur de 6 049,00€ (100 % du coût de l'opération).
2023-034	28/04/23	Sollicitation de la Métropole de Lyon pour le financement de la rénovation de l'éclairage du gymnase	La ville sollicite une subvention de la Métropole de Lyon au titre du fonds d'aide à l'investissement des communes 2023, pour l'opération de rénovation et amélioration des luminaires du gymnase Equinoxe de Saint-Genis-

Numéro	Date	Objet	Résumé
		Equinoxe	Laval à hauteur de 99 122,00 €.
2023-035	28/04/23	Sollicitation de la Métropole de Lyon pour le financement de la rénovation de l'éclairage du terrain de rugby du stade de Beauregard	La ville sollicite une subvention de la Métropole de Lyon au titre du fonds d'aide à l'investissement des communes 2023, pour l'opération de transition LED des éclairages du terrain de rugby du stade de Beauregard de Saint-Genis-Laval à hauteur de 74 424,00 €.
2023-036	28/04/23	Sollicitation de la Métropole de Lyon pour le financement de la rénovation de l'éclairage du terrain de football synthétique du stade de Beauregard	La ville sollicite une subvention de la Métropole de Lyon au titre du fonds d'aide à l'investissement des communes 2023, pour la transition LED des éclairages du terrain de football synthétique du stade de Beauregard de Saint-Genis-Laval à hauteur de 66 514,00 €.
2023-037	28/04/23	Contrat avec X'TO ARCHITECTES pour la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'installation d'un ascenseur au groupe scolaire Albert Mouton	Suite à une première consultation infructueuse, la ville décide de conclure, avec le groupement solidaire conjoint dont le mandataire désigné est X'TO ARCHITECTES, 18 petite rue de la Viabert, 69006 LYON, le contrat pour la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'installation d'un ascenseur au groupe scolaire Albert Mouton, pour un montant de 13 500€ HT.
2023-038	28/04/23	Attribution du marché subséquent au marché n°22-07 relatif à l'accord-cadre à marché subséquent multi-attributaire portant sur les prestations de spectacles pyrotechniques	Le marché subséquent au marché n°22-07 relatif à l'accord-cadre à marché subséquent multi-attributaire portant sur les prestations de spectacles pyrotechniques est conclu avec la société Arti Dream SARL, Le Moulin Perret, 69440 MORNANT pour l'année 2023, pour un montant de 12 960€ TTC.
2023-039	02/05/23	Convention d'occupation précaire et révocable avec la famille Ponomarenko-Brykunets pour un logement situé 21 petite rue des Collonges	Dans le cadre du dispositif exceptionnel de protection temporaire autorisé par la décision du Conseil de l'Union européenne du 4 mars 2022, une convention d'occupation précaire et révocable est établie entre la ville de Saint-Genis-Laval et monsieur Ponomarenko et madame Brykunets, de nationalité ukrainienne. La convention d'occupation précaire et révocable d'un logement sis 21 petite rue des Collonges, à usage exclusif d'habitation, est consentie et acceptée pour une durée de 6 mois renouvelable, contre une redevance mensuelle de 240 euros.

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Marylène MILLET**,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

Le secrétaire de séance,

Jacky BÉJEAN

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

**La Maire,
Marylène MILLET**

Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAUT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Liste des élus ayant voté CONTRE**Liste des élus s'étant ABSTENU**

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.
--